



Communication aux établissements d'enseignement musical dans le secteur communal

COVID-19 – Communication du 22 décembre 2020

Suite au renforcement des mesures sanitaires prévues au niveau national, l'ensemble des cours en présentiel de l'enseignement musical sera suspendu du 4 au 10 janvier 2021 dans tous les établissements.

Pendant cette semaine, les élèves pourront bénéficier, dans la mesure du possible, d'un enseignement à distance par le biais des nouvelles technologies de communication. Le cas échéant, il revient aux établissements d'enseignement musical de déterminer le moyen de communication adapté pour que les enseignants puissent rester en contact avec leurs élèves.

Les cours en présentiel, suivant les dispositions communiquées en date du 10 décembre 2020, reprendront en principe à partir du 11 janvier 2021.